#### LA FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTO LA LIGUE REGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE OCCITANIE PYRENEES

## L'ASA ROUTE D'ARGENT ET L'ECURIE DES MARMOTS

# VOUS PRESENTENT LA 32<sup>ème</sup> COURSE DE CÔTE REGIONALE DE

ST GENIEZ D'OLT LE 19 juillet 2020

**AVEYRON-12** 

Pré-Règlement

Visa ligue n° R 27 du 4/4/2020 Visa FFSA R239 du 4/4/2020



# REGLEMENT PARTICULIER 32ème COURSE DE CÔTE REGIONALE DE ST GENIEZ D'OLT AVEYRON-12

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE ROUTE D'ARGENT organise le samedi 19 juillet 2020 avec le concours de l'ÉCURIE DES MARMOTS une épreuve automobile **COURSE DE CÔTE REGIONALE** dénommée : 32ème COURSE DE CÔTE REGIONALE DE ST GENIEZ D'OLT AVEYRON-12

Cette épreuve compte pour de la COUPE de France de la Montagne et le Championnat de la LIGUE REGIONALE OCCITANIE PYRENEES coéfficient 2

Le présent règlement a été approuvé par la FFSA sous le numéro **R XX du XX mai 2020** et la Ligue Régionale sous le numéro **R XX en date du XX mai 2020**.

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

Organisateur technique:

Manuel Crespo

Garage Renault Avenue d'Espalion 12130 St Geniez d'Olt

Tel: 05.65.47.52.89

Courriel: garage.crespo@wanadoo.fr

### 1.1P. OFFICIELS : Épreuves régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Max DECARPENTRIElic n° 3433	
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	M. Thierry LE FOLLlic n° 58387	
	M. Marcel CABROL	lic n°14590
Directeur de Course	M. Yves ESCLOUPE	lic n° 76046
Directeur de Course Adjoint	M. Jean Louis VATON	lic n° 5493
Responsable des Commissaires Techniques	M. Jacques IMBERT	lic n° 5642
Commissaires Techniques (B au minimum)	M. Yves PERIE	lic .n° 54790
	M. Daniel LAPIQUE	lic n° 5826
	M. Roger VANARA	lic n° 114975
Chargé de la mise en place des moyens	M. Manuel CRESPO	lic n° 25982
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M. Guillaume FAYET	lic n° 162390
Chargé des Commissaires de route	M. Jean-Louis DOMERGUE	lic n° 12934
•	M. Didier TEYSSEDRE	
Chronométreurs	M. Cédric VALENTIN	lic n°190616
Médecin Chef:	M. Thierry MAILLEFERT	
Ambulance:	M. Michel ANDRIEU	
4.00 4.004.000		

#### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le mercredi 15 juillet 2020 à minuit cachet de la poste faisant foi.

Publication de la liste des engagés le jeudi 16 juillet 2020.

Vérifications administratives le samedi 18 juillet 2020 de 17h00 à 20 heures bar du Commerce à St Geniez d'Olt.

1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs le samedi 18 juillet 2020 à 19h15 au bar du commerce à St Geniez d'Olt.

Vérifications techniques le samedi 18 juillet 2020 de 17h15 à 20h15, Place du Général de Gaule à St Geniez d'Olt...

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 19 juillet 2020 à 8h20 au parc de départ.

Briefing des Commissaires le dimanche 19 juillet 2020 à 8h00 au départ de la course

Briefing des pilotes sera remis aux pilotes contre émargement lors des vérifications

Essais non chronométrés le dimanche 19 juillet 2020 de 8h30 à 9h40.

Essais chronométrés N°1 le dimanche 19 juillet 2020 de 9h55 à 11h05.

Essais chronométrés N°2 dimanche 19 juillet 2020 de 11h20 à 12h30.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 19 juillet 2020 à 12h35.

- o 1ère montée le dimanche 19 juillet 2020 à partir de 14h00 à 15h10
- o 2<sup>ème</sup> montée le dimanche 19 juillet 2020 à partir de 15h20 à 16h30
- 3ème montée le dimanche 19 juillet 2020 à partir de 16h40 à 17h50

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) Lieu : Avenue de la gare à St Geniez d'Olt ( du départ au croisement avec l'avenue nationale)

Affichage des résultats provisoires : le dimanche 19 juillet 2020 après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé final.

Remise des prix le 19 juillet 2020 à 18 heures, lieu : rue Serpentier (emplacement du repas du midi).

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès à la remise des prix fixée à 18h00.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège: Parc de départ.

#### 1.3P. VERIFICATIONS

Voir article 1.2p

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification administrative ou technique ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit à 20h15. A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 18 juillet 2020 à 8h15.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage CRESPO :

Adresse : avenue d'Espalion à St Geniez d'Olt.

Taux horaire de la main-d'œuvre : ( 60 € TTC ).

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Conforme au règlement F.F.S.A

#### ARTICLE 2P. ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant obligatoirement les risques C et D. Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

#### ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

#### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Brasserie CAPOULADE ( ex PEGO ) 8 Place du Général de Gaulle 12130 St Geniez d'Olt.....

Téléphone: 05 65 70 40 39

jusqu'au mercredi 15 juillet 2020 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Les frais de participation sont fixés à 300 €, réduits à 150 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et de 140 € pour les licenciés de l'A S A Route d'Argent.

Pour être valables, les engagements devront <u>obligatoirement</u> être accompagnés des frais de participation. Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

#### ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

#### 4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 80, la double monte est autorisée. Voir règlement standard des Courses de Côte.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.2.7P. ECHAPPEMENT

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

#### 4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

#### ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte. La publicité obligatoire fera l'objet d'un additif.

#### ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

#### 6.1P. PARCOURS

La course de la côte Régionale de ST GENIEZ D'OLT a le parcours suivant : sur la route D2.

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : route D2. Arrivée : route D2. Pente moyenne : 6.28% Longueur du parcours : 1560 m

Modalités de retour au départ s'effectuera sous l'autorité de la Direction de Course.

Parc départ : Avenue de la Gare située avant la ligne de départ route D2 côté droit (pour laisser le côté

gauche libre au véhicule de secours)
Parc arrivée : Route D2, 400 m après l'arrivée.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Les concurrents se présenteront sur la ligne de départ côté droit.

6.3.P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu de file de départ : D2 droit

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 min avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

#### 6.4.P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte.

#### 6.5.P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés sur la D2

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 7h00 le jeudi 11 juillet 2019.

Les remorques devront être garées sur les emplacements prévus à cet effet. .....

#### 6.6.P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé avenue de la gare à St Geniez d'Olt .

#### 6.7.P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : Bar du Commerce St Geniez d'Olt.
- pendant les essais et la course au parc départ : sur la ligne de départ.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : Bar du Commerce St Geniez d'Olt.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### 6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanences se tiendra : le dimanche 19 juillet 2020 de 8h00 à la fin de l'épreuve au P.C. Course sur la ligne de départ

Téléphone permanence n° 05 65 70 48 36

Centre de secours le plus proche : Lieu : St-Geniez d'Olt Tél. n° 18

CENTRE HOSPITALIER DE RODEZ TEL. : 05 65 55 12 12.

#### ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

#### 7.1P. ESSAIS

Voir règlement standard des Courses de Côte.

#### 7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) sera remis aux pilotes contre émargement lors des vérifications.

#### 7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

#### 7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

#### ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

#### ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera : le meilleur temps établi à l'issue des trois montées course. Voir règlement standard des Courses de Côte.

#### ARTICLE 10P. PRIX

#### 10.1P. TROPHEE

Néant

10.2P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

PARTANTS	AU 1 <sup>er</sup>	AU 2 <sup>ème</sup>	AU 3 <sup>ème</sup>
SCRATCH	285.00 €	200.00 €	145.00 €
GROUPES	130.00 €	80.00 €	50.00 €
CLASSES: 8 et +	150.00 €	90.00 €	50.00 €
5 à 7	125.00 €	70.00 €	30.00€
3 à 4	125.00 €	40.00 €	•
1 à 2	100.00 €	-	1
CLASSEMENT FEMININ SI + DE 3 PARTANTS AU 1 <sup>ER</sup> 100.00 €			

#### 10.3P. COUPES

Il sera attribué une coupe à chaque concurrent récompensé en espèces.

Les coupes ne seront pas cumulables.

#### Les prix ne seront pas cumulables

#### 10.4P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès :

Le dimanche 19 juillet 2020 à partir de 18h00, rue serpentier à ST GENIEZ D'OLT.

Dans la mesure où la remise des prix a lieu le jour même de l'arrivée de l'épreuve et à l'heure prévue au règlement de l'épreuve, les pilotes classés que ne se présenteront pas, perdront le bénéfice de leur prix.

#### **HEBERGEMENTS**

HOTEL DE FRANCE: 05.65.70.42.20

CAMPING MARMOTEL: 05.65.70.46.51

HOTEL MODERNE: 05.65.41.44.41

CAMPING CAMPEOLE : 05.65.10.40.43

HOTEL DU LION D'OR : 05.65.43.43.32

LA CASCADE: 05.68.78.65.97

OFFICE DE TOURISME (gîtes): 05.65.70.43.42